



| MAI 2025

RAPPORT MEDIA MONITORING

RESUME EXECUTIF

Par-delà les discours officiels, les célébrations protocolaires et les lignes convenues des communiqués, ce mois de mai 2025 aura été révélateur d'un fait brut : la liberté d'expression à Madagascar ne progresse plus ; elle vacille.

Ce rapport n'est pas une charge, il n'est qu'un miroir. Et ce qu'il renvoie, c'est le reflet d'un paysage médiatique traversé de lignes de fracture inquiétantes : entre information et propagande, entre pluralisme revendiqué et verrouillage institutionnel, entre journalisme de terrain et diffusion officielle de récits aseptisés. À mesure que les voix citoyennes cherchent à s'élever, ce sont les murs de la crainte, de la censure – et parfois du cynisme – qui leur répondent.

Dans cette société où l'égalité d'expression semble soumise à la hiérarchie sociale, la parole libre devient un privilège, là où elle devrait être un droit universel. La couverture médiatique des grands débats parlementaires, des conflits liés aux ressources naturelles, ou encore des tensions autour de la réforme électorale, révèle un journalisme parfois captif, parfois autocensuré, souvent fragilisé par les logiques de pouvoir.

Mais ce document n'est pas qu'un constat sombre. Il met en lumière les signaux faibles d'une résistance diffuse : des citoyens qui parlent malgré tout, des organisations qui alertent, des journalistes qui tiennent encore la ligne de crête. À travers une analyse rigoureuse des faits saillants du mois, ce rapport interroge : quelle information pour quelle démocratie ? Quels médias pour quels citoyens ? Et surtout, jusqu'où peut-on encore parler, questionner, contester, sans redouter l'intimidation ou la relégation ?

Lire ce rapport, c'est entrer dans la complexité d'un pays où l'espace public est disputé, où l'État de droit est invoqué mais rarement garanti, et où les forces de transformation – politiques, médiatiques, citoyennes – cherchent leur souffle dans un environnement de plus en plus contraint. Ce travail s'adresse à tous ceux qui croient encore qu'un journalisme exigeant est le socle d'une démocratie vivante. Il appelle à un sursaut collectif, non pas de confrontation, mais de lucidité. Car sans vérité ni contre-pouvoirs, il ne reste aux peuples que le silence — et parfois, la colère.

DROITS HUMAINS & ETAT DE DROIT

1- Journée mondiale de la liberté de la presse

La ville de Morondava a été l'hôte des festivités nationales marquant la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 03 mai 2025. L'édition de cette année a mis l'accent sur les enjeux liés à l'intelligence artificielle et son impact sur la liberté de la presse ainsi que sur l'accès à une information fiable. **(TVM, Viva, RNM, IBC)**

Dans le cadre de cette journée, les stations **Radio Don Bosco (RDB)** et **Radio Record** ont laissé la parole aux citoyens à travers son émission interactive téléphonique, et l'analyse des opinions exprimées sont résumées dans le tableau ci-après :

Thèmes	Contenus	Analyse
Liberté d'expression	Peur généralisée de s'exprimer librement, répression institutionnelle et autocensure.	Le climat de peur structure les interactions sociales et médiatiques. La parole devient un risque calculé.
Crise de confiance	Critique systémique contre un pouvoir qui gouverne dans l'insécurité.	Montée d'un discours latent sur l'illégitimité du pouvoir.
Liberté à deux vitesses	Perverti par les rapports de pouvoir, la liberté d'expression dépend du statut social.	Glissement vers une logique d'expression communautaire ou de clandestinité de la parole.
Silence social imposé	Une société figée par la peur, autant du côté du peuple que de celui du pouvoir.	Blocage du débat public et rupture dans la circulation des idées.

DROITS HUMAINS & ETAT DE DROIT

2- Elections contestées à la CNIDH

Les élections des cinq membres issus de la société civile devant siéger au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) se sont achevées. Selon Rakotohery Mireille, membre du comité d'organisation du scrutin, le processus s'est déroulé dans un climat de transparence, d'indépendance et dans le strict respect des dispositions légales en vigueur. La mise en place de ces représentants marque une étape importante dans le renforcement du rôle de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'homme à Madagascar. **(TVM)**

L'élection du représentant de la société civile au sein de cette Commission s'est tenue dans les locaux du ministère de la Justice à Faravohitra, malgré les appels à son annulation émis par certaines organisations de la société civile. Ces dernières affirment en effet qu'une décision de justice interdisant la tenue de ce scrutin avait déjà été rendue, mais que celui-ci a tout de même été organisé en dépit de cette interdiction. Par ailleurs, Roamison Leonah, membre du comité ad hoc, a dénoncé des irrégularités graves, affirmant que l'élection s'est déroulée dans un climat de corruption et en violation des procédures établies. **(Kolo, IBC, Midi Madagasikara)**

DROITS HUMAINS & ETAT DE DROIT

3- Société civile

- À l'occasion d'une grande rencontre tenue à Toliara au début du mois de mai, l'organisation Justice et Paix a adressé un message solennel à l'ensemble des citoyens malgaches, et plus particulièrement aux décideurs et responsables nationaux. Dans un contexte marqué par de vives divergences d'opinion sur les projets d'exploitation de ressources naturelles dans le pays, Justice et Paix appelle à privilégier l'intérêt général et à placer le bien commun au-dessus des intérêts particuliers. L'organisation insiste sur la nécessité pour les autorités de faire preuve de discernement, de transparence et d'écoute active afin de répondre aux attentes légitimes des populations concernées. **(RDB, IBC)**
- Dans une lettre ouverte adressée aux autorités, la Chambre des mines appelle l'État malgache à mettre fin aux pratiques de gouvernance favorisant l'illégalité dans le secteur extractif. Elle souligne l'urgence de réactiver rapidement ce secteur afin qu'il redevienne stratégique pour l'avenir économique de Madagascar. L'organisation dénonce en particulier les entraves d'ordre juridique et administratif mises en place par l'État, qui freinent depuis plusieurs années les activités de recherche et d'exploitation minière. Ces blocages, selon elle, constituent un obstacle majeur au développement responsable et durable du secteur. **(AZ Radio, Kolo TV, IBC, Gazetiko)**

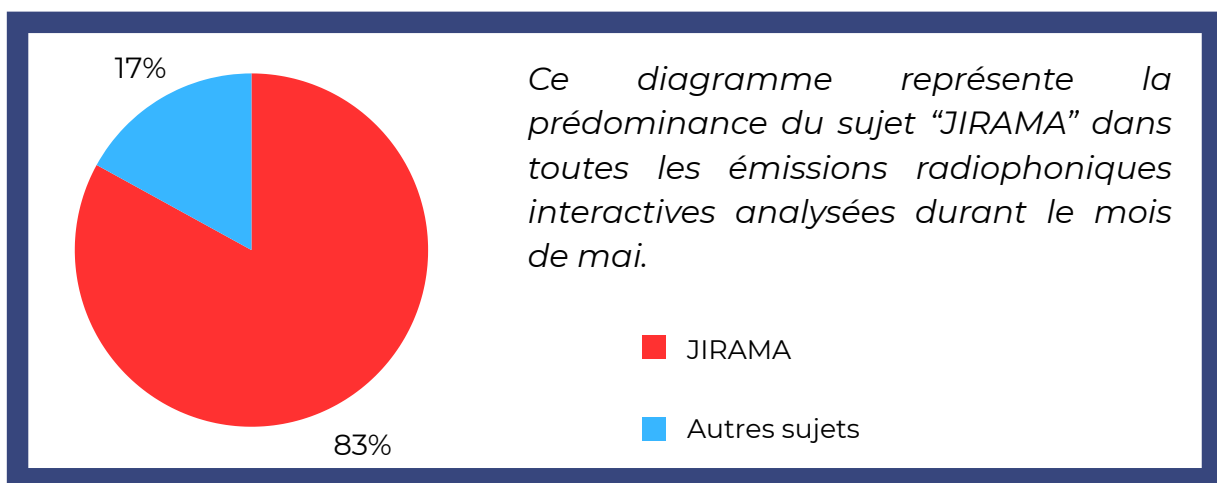
- La plateforme SAFIDY a dénoncé l'absence de concertation avec les différents acteurs concernés, notamment les organisations de la société civile et les partis politiques, concernant le projet de loi portant modification et complétude de l'architecture générale des élections et du référendum. Selon leur responsable, des calculs politiques semblent inévitables derrière cette initiative. Dans ce contexte, elle exhorte les législateurs à définir clairement leurs priorités en tenant compte des réalités actuelles du pays. **(RDB, MBS, IBC)** Plusieurs partis politiques ont exprimé leurs avis concernant le projet de révision de la loi électorale en discussion à la Chambre des sénateurs. Le parti HIFFIM, a souligné que l'examen de cette loi doit avant tout se concentrer sur les dysfonctionnements et problèmes qui surviennent réellement lors des scrutins. De son côté, le parti politique Madio, a exprimé sa surprise et son inquiétude face à cette initiative de toucher à la loi fondamentale dans le contexte politique actuel **(Kolo TV, IBC)**
- La contestation contre le projet Base Toliara, portée par la plateforme CRAAD-OI et plusieurs autres organisations locales se poursuit, selon leurs récentes déclarations. Ils affirment que le gouvernement ne cesse de diffuser de fausses informations et de mener une campagne de persuasion basée sur la tromperie et le mensonge concernant ce projet, notamment après la visite du président Andry Rajoelina dans la région la semaine dernière. **(Kolo TV, AZ Radio, IBC, Midi Madagasikara)**

Le CRAAD-OI a adressé une lettre ouverte aux membres de l'Assemblée nationale au sujet du projet de base à Toliara. Dans ce courrier, l'organisation dénonce avec fermeté l'usage de la tromperie et de la violence pour contraindre les populations locales à accepter une exploitation dangereuse, que le collectif rejette depuis toujours. Le CRAAD-OI appelle ainsi les députés à refuser de ratifier l'accord relatif au projet de base à Toliara, afin de protéger les intérêts et la sécurité des communautés affectées. **(Kolo TV, RDB, IBC)**

DROITS HUMAINS & ETAT DE DROIT

4- JIRAMA : ras le bol des citoyens

Outre les réactions conformes au thème proposé par les animateurs des émissions radiophoniques **(RDB, Radio Record, Kolo FM)**, auxquelles participent activement les citoyens, les problèmes récurrents d'approvisionnement en électricité et en eau potable continuent de se poser quotidiennement dans presque toutes les régions. Ces défaillances répétées sont perçues comme une véritable source de tensions sociales, certains observateurs estimant que les mouvements de protestation des populations face aux coupures d'eau et d'électricité risquent d'exploser prochainement.



Par ailleurs, plusieurs hommes politiques, à l'instar de Raharinaivo Andrianatoandro, ont souligné que l'État doit être en mesure d'identifier clairement ces difficultés. Ce n'est plus une question de simple remplacement ou nomination de responsables, mais plutôt de fournir les ressources, le soutien et les moyens techniques indispensables à la mise en œuvre effective des projets de développement proposés par les experts. **(IBC, MBS)**

SESSION PARLEMENTAIRE

1- La parole aux parlementaires

La session ordinaire de l'Assemblée nationale ouverte en mai 2025 s'est déroulée dans un climat de tensions institutionnelles latentes, où les interventions publiques ont mis en évidence des clivages persistants entre majorité, opposition et institutions de la haute chambre.

Du côté de la majorité parlementaire, les déclarations ont mis l'accent sur la continuité institutionnelle et la responsabilité partagée face aux défis nationaux. Le discours d'ouverture a rappelé la nécessité d'un engagement gouvernemental renforcé en faveur des priorités sociales, tout en soulignant les efforts diplomatiques et régionaux engagés, notamment dans le cadre de la coopération avec la Commission de l'océan Indien. Cette approche, plutôt consensuelle, a cherché à inscrire l'action parlementaire dans une logique d'accompagnement et de consolidation de l'action de l'exécutif.

À l'inverse, les parlementaires issus de l'opposition ont manifesté une inquiétude croissante quant à la transparence et à l'efficacité du gouvernement. Plusieurs voix ont appelé à remettre au centre des débats la question de la reddition de comptes, notamment par un renforcement du rôle de contrôle du Parlement. Le bloc opposé a également exprimé de vives critiques à l'encontre de la gestion de certains dossiers sensibles, demandant des clarifications sur les responsabilités engagées dans des affaires récemment médiatisées.

Un point de tension majeur a émergé autour du refus gouvernemental de présenter une Loi de Finances Rectificative. Pour l'opposition, ce choix révèle un déni des urgences sociales et une méconnaissance des dynamiques budgétaires réelles. Elle insiste sur la nécessité d'intégrer dans le budget les engagements internationaux et les réalités économiques du pays. La majorité et le gouvernement, s'appuyant sur les préconisations techniques d'institutions financières, défendent quant à eux une posture de rigueur et de stabilité macroéconomique, justifiant l'absence de rectification. Dans un ton plus alarmiste, certains parlementaires de l'opposition ont dénoncé un blocage structurel du fonctionnement démocratique, pointant une assemblée « figée », incapable de convoquer les membres du gouvernement ou de faire aboutir les propositions de loi issues des minorités. Ce constat s'est accompagné de l'annonce de nouvelles initiatives législatives, présentées comme un acte de résistance politique dans un contexte de déséquilibre institutionnel croissant.

Du côté de la chambre haute, les sénateurs ont adopté une posture plus modérée. L'ajustement de l'agenda législatif s'est effectué dans une volonté affichée de transparence procédurale, en séance publique. Toutefois, certaines interventions ont pris un ton plus ferme face aux critiques répétées visant des personnalités de l'administration publique, en appelant à la préservation de l'autorité républicaine et au respect du cadre institutionnel.

SESSION PARLEMENTAIRE

2- Les voix du peuple

Cette ouverture de la session parlementaire a suscité de nombreux commentaires de la part des citoyens auditeurs de **Radio Record**. Selon eux, les réunions parlementaires à Madagascar sont devenues une simple formalité, sans véritable impact ni résultat concret. Ils espèrent donc que la session actuelle, qui durera soixante (60) jours, produira enfin des décisions tangibles. Parmi les sujets urgents à aborder, ils insistent sur la question des coupures d'électricité prolongées. Ils suggèrent que ce problème, souvent lié à des pénuries d'eau, doit être sérieusement examiné et que les responsables prennent leurs responsabilités. Ils déplorent également que les débats se focalisent principalement sur les dépenses diverses, alors que ce sont plutôt les vérifications et enquêtes récentes, notamment concernant les révélations faites par un officier de l'armée, qui mériteraient l'attention prioritaire. Enfin, ils attendent des députés qu'ils interrogent honnêtement les ministres qui ont longtemps exercé le pouvoir, alors que le pays continue de reculer, au détriment de la population malgache.

100
%

La totalité des auditeurs de la **Radio Record** qui sont intervenus en direct dans l'émission interactive diffusée le jour de l'ouverture officielle de la session parlementaire ont exprimé une représentation négative de ce rendez-vous politique, car *"aucun impact ne peut être perçu pour les citoyens jusqu'à maintenant"*.

SESSION PARLEMENTAIRE

3- Gouvernement VS Parlement

Convocation pour audition de 03 membres du gouvernement

Les députés ont envisagé de convoquer certains ministres afin de les interroger sur des dossiers sensibles actuellement en cours dans le pays. La date précise de cette convocation a eu du mal à être fixée, rendant la mise en œuvre de cette initiative rencontrant encore plus difficile. L'objectif de ces convocations était de poser des questions relatives aux affaires importantes qui préoccupent la nation. **(MBS, Kolo TV, IBC)**

Le chef de l'opposition parlementaire, Siteny Randrianasoloniako, a annoncé l'envoi officiel d'une convocation adressée à trois membres du gouvernement (MAE, MEF, MEDD) pour une séance d'interpellation à l'Assemblée nationale. Selon lui, ces ministres sont attendus demain au Parlement afin de répondre aux questions inscrites à l'ordre du jour proposé par l'opposition. **(IBC, Midi Madagasikara)**

La réunion parlementaire prévue le 20 mai, qui devait examiner les requêtes des députés de l'opposition concernant l'audition de trois ministres, n'a finalement pas eu lieu, selon les informations relayées par les parlementaires concernés. Elle aurait été reportée à une date ultérieure, sans précision. La députée Hanitra Razafimanantsoa a vivement réagi, déclarant que l'Assemblée nationale a perdu toute sa

SESSION PARLEMENTAIRE

sa crédibilité à la suite de cette décision, qu'elle juge contraire à la Constitution et au règlement intérieur de l'institution. Elle a également affirmé que des mesures seront prises dans le cadre des textes en vigueur, pour faire constater et dénoncer cette violation des procédures par le Bureau permanent, responsable de l'organisation de la rencontre avec les membres du gouvernement. **(MBS, IBC, AZ Radio)**

Autres faits marquants de la relation "exécutif - législatif"

- Selon des sources internes à l'Assemblée nationale, les avantages accordés aux députés et aux employés du Parlement ont été réduits, et cette mesure est déjà en vigueur. Par ailleurs, plusieurs voix s'élèvent pour suggérer que cette politique soit étendue à d'autres institutions publiques, afin de mieux adapter la gestion des ressources à la situation actuelle du pays. De nombreuses plaintes affluent à l'encontre de certains parlementaires concernant des abus liés à l'attribution des avantages financiers.

(IBC, AZ Radio)

- Le député Gascar Fenosoa a déclaré qu'environ douze (12) députés prépareraient actuellement un vote de défiance à l'encontre du gouvernement au sein de l'Assemblée nationale. Il a précisé que la majorité de ces députés seraient issus du regroupement politique IRMAR. Les députés indépendants favorables à une motion de censure contre le gouvernement auraient entamé une campagne

SESSION PARLEMENTAIRE

de ralliement et de persuasion auprès de leurs collègues. Cependant, le député de l'opposition Rina Randriamasinoro a déclaré ne pas avoir été saisi officiellement de cette initiative et a souligné que la position de son groupe restait inchangée à ce stade. **(MBS, IBC)**

De son côté, le député Naivo Raholdina a démenti fermement ces informations, affirmant qu'il s'agit de simples rumeurs sans fondement. Selon lui, aucun député issu de la plateforme IRMAR ne serait impliqué ni concerné par une quelconque démarche de motion de censure. **(IBC, Viva)**

- À l'issue de l'adoption de la révision de l'agenda parlementaire du Sénat, le président de l'institution, a affirmé qu'aucun différend n'oppose le Sénat aux autorités gouvernementales. Dans une déclaration officielle, il a souligné que les sénateurs sont dans une logique de collaboration active avec l'Exécutif en vue de promouvoir l'intérêt général et le développement national. Il a précisé que le Sénat ne saurait en aucun cas constituer un obstacle aux actions de l'État et refuse d'être instrumentalisé dans les stratégies de division menées par l'opposition. Par ailleurs, il a exprimé son soutien à la sénatrice Lalatiana Rakotondrazafy ainsi qu'aux autres responsables étatiques victimes d'intimidations psychologiques sur les réseaux sociaux. Il a appelé à la retenue et au respect dans les échanges publics **(Viva, Free FM, IBC)**.

SESSION PARLEMENTAIRE

- Des parlementaires issus de la majorité présidentielle commencent à hausser le ton contre certains membres du gouvernement. La sénatrice Lalatiana Rakotondrazafy a exprimé son avis critique sur le fonctionnement des membres du gouvernement. Elle a souligné que les descentes sur le terrain effectuées par les exécutifs ne produisent aucun résultat concret. Pour sa part le député Naivo Raholidina a affirmé que ceux qui ne parviennent pas à accomplir leurs missions devraient démissionner immédiatement, sans attendre d'être démis de leurs fonctions. **(IBC, Free FM, AZ Radio)**

4- Propositions de lois

Révocation des maires

La sénatrice Lalatiana Rakotondrazafy a soumis une proposition de loi visant à encadrer plus rigoureusement les procédures de suspension et de révocation des maires. Ce texte entend mettre un terme aux décisions unilatérales et parfois arbitraires, en transférant cette compétence du ministère de l'Intérieur au Tribunal administratif. Selon l'avant-projet, toute procédure visant à suspendre ou à révoquer un maire devra désormais passer par l'appréciation d'un juge administratif. Il ne serait donc plus possible pour l'administration centrale de prononcer une révocation par simple arrêté. Qu'il s'agisse d'une plainte émanant d'un représentant de l'État, d'élus locaux ou de

SESSION PARLEMENTAIRE

citoyens, seule la juridiction compétente pourrait statuer sur la validité de la mesure. Cette réforme introduit ainsi une garantie procédurale forte au bénéfice des élus communaux, en leur assurant le droit à une défense équitable et la possibilité de faire appel. Elle s'appuie sur le principe du parallélisme des formes : un élu dont l'entrée en fonction a été validée par voie judiciaire ne peut en être déchu que par une procédure de même nature. En somme, cette initiative législative vise à renforcer l'État de droit au niveau local, à protéger les mandats électifs contre les ingérences administratives, et à instaurer un climat de confiance et de stabilité dans la gouvernance communale. **(Free FM, L'Express de Madagascar)**

Liberté d'expression

Au début du mois de mai, le journal **L'Express de Madagascar** a rapporté que des députés issus de la plateforme d'opposition Firaïrankina envisageaient de déposer une proposition de loi visant à garantir la liberté d'expression. Ce texte, que les élus souhaitaient inscrire à l'ordre du jour de la session ordinaire du Parlement, visait à consacrer les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution, en particulier la liberté d'opinion politique et la liberté d'expression par tous les moyens de communication. La démarche entendait rappeler et renforcer, dans un cadre législatif spécifique, les garanties constitutionnelles existantes. Elle se voulait aussi un signal politique

SESSION PARLEMENTAIRE

fort en faveur d'un espace public pluraliste, alors que des préoccupations sur les atteintes à la liberté d'expression se sont multipliées dans le pays. Cependant, comme on pouvait s'y attendre, l'initiative n'a pas abouti. En cause, la configuration politique de l'Assemblée nationale où les députés d'opposition, en position minoritaire, ne disposent ni du poids suffisant pour imposer un texte à l'ordre du jour, ni du soutien nécessaire pour espérer son adoption. La procédure parlementaire impose en effet que toute proposition de loi soit validée par la conférence des présidents, organe qui détermine l'agenda législatif. Dans les faits, seules les initiatives portées ou soutenues par la majorité présidentielle parviennent à franchir cette étape décisive. Même si la proposition avait été inscrite à l'ordre du jour, ses chances d'adoption restaient minimes, l'opposition ne rassemblant qu'une trentaine de sièges au sein de l'hémicycle.

Régime général des élections et référendums

Parmi les textes inscrits à l'ordre du jour de l'actuelle figure une proposition de loi portant modification de la loi organique n°2018-008 relative au régime général des élections et des référendums. Cette initiative émane du président du Sénat. Cette initiative intervient dans un contexte où plusieurs acteurs, notamment des partis politiques et des organisations de la société civile, ont à maintes reprises exprimé la nécessité d'une réforme en profondeur du cadre électoral. Parmi les préoccupations les plus fréquemment soulevées figure la question du

SESSION PARLEMENTAIRE

financement des campagnes électorales, notamment l'instauration d'un plafond légal pour les dépenses des candidats, afin de garantir une compétition plus équitable et de limiter les dérives liées à l'usage abusif des ressources.

Le président du Sénat, le Général Richard Ravalomanana, entend profiter de la révision en cours de la loi organique n°2018-008 relative au régime général des élections pour y introduire un principe fondamental : celui de la parité homme-femme comme condition d'éligibilité. L'objectif affiché est clair : renforcer la participation des femmes dans la sphère politique nationale, encore largement dominée par les hommes. Selon le président du Sénat, cette initiative s'inscrit dans la continuité des recommandations émises lors des récentes Assemblées parlementaires de la Francophonie, qui ont appelé les pays membres à prendre des mesures concrètes pour faire progresser l'égalité de genre dans les instances électives. Si elle est adoptée, cette disposition marquerait une évolution significative dans le paysage électoral malgache, en imposant une exigence de représentation équitable entre les sexes, non plus seulement comme un objectif moral ou politique, mais comme un critère légal d'éligibilité aux différentes élections.

Du côté de la société civile, l'initiative d'introduire la parité homme-femme dans la loi électorale ne suscite pas d'opposition. Bien au contraire, elle est perçue comme une avancée importante vers une

SESSION PARLEMENTAIRE

plus grande inclusion politique. Le président du Comité national d'observation des élections (KMF/CNOE), Robert Namearison, estime que cette proposition constitue un point de départ essentiel pour un processus plus large de renforcement de la participation des femmes à la vie publique. Il appelle toutefois à une approche plus globale et inclusive. « Il faut que toutes les parties concernées soient consultées avant la modification des textes électoraux, afin d'aboutir à des lois renforçant la confiance des électeurs dans les opérations électorales », a-t-il déclaré hier. Pour lui, toute réforme durable et crédible du cadre électoral doit s'appuyer sur un consensus large, incluant les recommandations émanant de la société civile, des acteurs politiques et des citoyens eux-mêmes. **(Kolo TV, AZ Radio, Midi Madagasikara, L'Express de Madagascar)**

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portiez pour la liberté d'expression à Madagascar et l'amélioration de l'environnement journalistique malgache.



+261 34 04 273 18



Près Lot VS 124
Miandrarivo Ambanidia



www.ilontsera.mg



ILONTSERA

Media Matters Madagascar

Observatoire des Médias et de la Communication

MERCI